

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 15 décembre 2010 portant dissolution
de la brigade territoriale de Clairac (Lot-et-Garonne)**

NOR : IOCJ1030623A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu le code de la défense, partie réglementaire, III ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 ;
Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Clairac (Lot-et-Garonne) est dissoute à compter du 1^{er} juillet 2011. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Tonneins (Lot-et-Garonne) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

L'officier, les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Tonneins exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 décembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de la gendarmerie nationale,
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
L. MULLER

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Clairac	Clairac	
	Grateloup-Saint-Gayrand	(dissolution)
	Laffite-sur-Lot	
Tonneins	Agmé	Agmé
	FaUILlet	Clairac
	Gontaud-de-Nogaret	FaUILlet
	Hautesvignes	Gontaud-de-Nogaret
	Tonneins	Grateloup-Saint-Gayrand
	Varès	Hautesvignes
		Laffite-sur-Lot
		Tonneins
		Varès